



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'OUTRE MER

Toussus-le-Noble, le 13 mars 2007

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

Bureau de la police aéronautique

DGPN/DCPAF/EM/BPA/N°

Affaire suivie par CPP F. ELOIR

.Le commissaire principal  
Chef du bureau de la police aéronautique  
de la D.C.P.A.F.

à

Monsieur Dominique Méreuze  
Président de la FFPLUM

**O B J E T**: mesures permettant de lutter contre le vol de matériel  
aéronautique ULM.

Lors d'une réunion vous avez évoqué avec moi le problème de vols récurrent de matériel aéronautique dont sont victimes les adhérents de votre fédération et plus particulièrement l'augmentation inquiétante de vols de moteurs d'ULM et m'avez demandé de vous proposer des mesures de nature à enrayer ce phénomène.

Plusieurs axes de travail peuvent être envisagés, qui portent sur les mesures de prévention, sur le matériel et enfin sur l'assistance que peut vous apporter le Bureau de la Police Aéronautique de la Direction Centrale de la Police aux Frontières :

**1) Prévention :**

Les plates formes aéronautiques et plus spécialement celles dédiées aux ULM sont particulièrement isolées et de ce fait vulnérables.

Au risque de répéter des évidences, également applicables aux bâtiments professionnels et d'habitation, il est nécessaire de rappeler que les voleurs vont s'attaquer en priorité aux cibles les plus faciles et qu'ils peuvent renoncer si le risque leur paraît supérieur au gain escompté.

Dés lors, des mesures de bases doivent systématiquement être mises en œuvre : Ne pas laisser les locaux ouverts sans surveillance, fermer toutes les issues en cas d'absence, ne pas indiquer au su de tous les dates d'absence, ne pas laisser les clefs cachées « sous le paillason » etc....

Le placement sous surveillance électronique des locaux paraît aujourd'hui la meilleure prévention situationnelle mais elle n'est efficace que si en bout de chaîne une personne physique reçoit l'alerte (alarme sonore ou téléphonique) et peut faire intervenir les services de sécurité dans les meilleurs délais.

Toute visite suspecte des locaux qui pourrait s'apparenter à un repérage des lieux doit être signalée au service de sécurité territorialement compétent (Police ou Gendarmerie), avec le maximum d'éléments (numéro d'immatriculation, type et couleur de véhicule,

signalement des individus ...) afin de permettre à ces services de prendre les mesures nécessaires.

Durant les absences prolongées, les services de Police ou de Gendarmerie peuvent être avisés dans le cadre des Opérations Tranquillité Vacances (qui ne sont pas restreintes aux périodes de congés annuels) et effectueront des passages réguliers.

## 2) Sensibilisation des brigades de Police Aéronautique

Les dix brigades de Police Aéronautique couvrant l'intégralité du territoire métropolitain dépendant de mon service ont été sensibilisées aux vols commis dans le milieu de l'ULM. Leur a été communiqué les coordonnées de la rubrique vols de matériel du site de la FFPLUM.

Ces services, composés de pilotes qui partagent la même passion de l'aéronautique que vos adhérents sont à leur disposition pour tout renseignement, tant dans le domaine de la sécurité générale que dans celui de l'aéronautique.

En parallèle, le site intranet du Bureau de la Police Aéronautique de la DCPAF, consultable par tous les policiers de toutes directions, pourra être alimenté à votre demande d'éléments concernant des vols de matériels aéronautiques caractéristiques.

### Conclusion :

Il serait intéressant d'inciter les propriétaires ou les assurances, à l'identique de ce qui se fait pour les motos, à faire marquer au stylo graveur le numéro de série moteur sur les pièces amovibles de valeurs (cylindres, culasses, réducteurs etc ....)

Enfin, la société ROTAX enregistre dans son site, à disposition des revendeurs et des usagers, une liste des matériels volés ( [http://www.rotax-aircraft-engines.com/a\\_searchdoc.aspx](http://www.rotax-aircraft-engines.com/a_searchdoc.aspx) , taper « stolen » dans la rubrique recherche après avoir sélectionné la version anglaise) .

Ce site pourrait être utilement alimenté par les informations transmises par votre fédération, de nombreux vols n'y étant pas répertoriés car méconnus de ROTAX ou de son importateur français.

Comme je vous l'avais indiqué lors de notre rencontre, je ne vois aucune objection à ce que tout ou partie des éléments de ce rapport soient repris dans la publication trimestrielle de votre fédération.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire Principal  
Frédéric ELOIR

### Copie pour information :

- Monsieur le chef d'Etat major de la DCPAF
- Toutes brigades de police aéronautique